

L'ÉCHO)))

JOYEUX
NOËL

SOMMAIRE



VIE LOCALE ET ASSOCIATIONS P 2

APEIC : Halloween et soirée mexicaine
Musique sacrée à l'église Saint Vaast
Cérémonie du 11 novembre
Concert de Noël pour Une école à Viala
Sortie du Club culturel à Hondschoote
Marchés de Noël
Concert du Nouvel an
ASC Football

SERVICE PÉRISCOLAIRE P 4

Retour sur les vacances de Toussaint
Spectacle de Noël avec Benoît
Inscriptions cantine garderie étude dirigée

DOSSIER DU MOIS P 5

Taille et élagage : ce qu'il faut savoir

INFORMATIONS LOCALES P 6

Place-ô-marché
Distribution de compost
Opérations Nettoyage à Humanicité
Bibliothèque. Nouveautés de la rentrée
CPAM Complémentaire santé solidaire
Travaux sur la commune
Agenda
Etat civil



Hôtel de ville

58 bis rue Poincaré - 59160 Capinghem

Tél : 03-20-92-17-66

Email : contact@ville-capinghem.fr

Jours et horaires d'ouverture

Lundi de 13h30 à 17h

Mardi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Samedi de 9h à 12h

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUS

Chères Capinghemmoises,
Chers Capinghemmois,

En ce mois de décembre, Noël approche avec ses traditionnelles fêtes familiales, des raisons de se réjouir et de partager des moments privilégiés en famille et entre amis. Dans notre commune, c'est le traditionnel goûter des séniors, la remise de colis, la fête de l'école avec son spectacle, la venue du père Noël tant attendu par les enfants, les marchés de Noël.



Le village que nous aimons revêt ses habits de lumières, c'est une grande satisfaction pour les Capinghemmois de contempler les illuminations autour de la mairie, de l'école et abords de l'église récemment rénovée et illuminée. Beaucoup d'entre vous ont eu également le plaisir de voir s'ouvrir les magasins de proximité, commerces de qualité qui rencontrent un grand succès.

Prochainement le local communal au sein du quartier d'Humanicité sera ouvert. L'aménagement intérieur est quasiment terminé. Il ne reste plus que la livraison du mobilier pour janvier 2020. Sans oublier, dans ce même quartier, l'inauguration de la boîte à livres le 7 décembre prochain.

Capinghem, mis en valeur sous ses jeux de lumière, débutera l'année 2020 avec le traditionnel concert du nouvel an le samedi 11 janvier 2020 à 20h30 et sera suivi par la cérémonie des vœux le samedi 18 janvier 2020 à 19 heures. J'espère avoir le plaisir de vous y rencontrer.

A tous et à toutes, je souhaite de belles fêtes de Noël à partager en famille ou entre amis. Mes pensées iront vers les personnes malades ou seules qui n'ont pas la chance de vivre pleinement ces moments de bonheur.

Joyeux Noël à tous.

Le Maire
Christian MATHON

VIE LOCALE ET ASSOCIATIONS

APEIC / HALLOWEEN ET SOIRÉE MEXICAINE



Qu'ils s'agissent du défilé des enfants à Halloween pour recueillir des bonbons sous peine de recevoir un mauvais sort..... ou de la soirée familiale aux couleurs du Mexique emplies d'une chaude ambiance, les membres de l'APEIC ont fait en sorte que, pour tout un chacun, les maîtres-mots de ces deux événements soient ambiance et convivialité.



RETOUR EN IMAGES SUR LE CONCERT CARITATIF DU 2 NOVEMBRE 2019

Le concert caritatif de musique sacrée à l'église Saint Vaast, organisé par l'association Opéra Friends for Childrens, à destination des enfants victimes de conflits géopolitiques a réuni une soixantaine de spectateurs et de mélomanes pour apprécier les grandes œuvres proposées. Un très beau moment musical avec les artistes Marjorie Muray-Motte (soprano), Gosha Kowalinska (mezzosoprano), Pablo Veguilla (ténor), Guillaume Dussau (basse) et Nicolas Jortie (organiste).



Un grand merci au Père Laurent Dubrulle pour son accueil, sans oublier les bénévoles.



CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Le 11 novembre marque la fin des combats de la Première guerre mondiale, de la victoire des Alliés et de la défaite de l'Allemagne. 8 millions de morts, d'invalides et de mutilés sont à déplorer. La commémoration de l'Armistice chaque année permet d'entretenir la mémoire pour notre génération et les générations à venir. A l'issue des deux guerres mondiales et au fil des décennies, l'Europe est née et s'est construite.

Après l'hommage rendu aux soldats morts pour la France, d'une part au cimetière, d'autre part devant le monument aux morts, tout un chacun s'est rendu à la salle Gesquière pour écouter les discours de Antoine TRICOIT Adjoint au maire, des élus du conseil municipal des enfants, dont leurs interventions portées sur l'Union Européenne qui doit demeurer le gage du maintien d'un dialogue entre pays européens et de préservation de la paix, de Roger UYTENHOVEN, Président de l'Union nationale des combattants, de Christian MATHON, Maire et de Laurent PIETRASZEWSKI, Député de notre circonscription, qui a réhaussé par sa présence et son intervention cette cérémonie du souvenir.

Enfin, les chanteurs de l'Association Voix des Hauts de France de Capinghem ont interprété le chant de La Marseillaise qui fut fortement applaudi par l'assistance présente. En clôture de ce rassemblement, les capinghemmois se sont réunis autour d'un vin d'honneur.



VIE LOCALE ET ASSOCIATIONS

CONCERT DE NOËL / UNE ÉCOLE POUR VIALA - HAÏTI



Quatre chorales dont deux de Capinghem
Chœur grenadine et les Voix des Hauts de France
se mobilisent pour l'association Une école pour Viala.

Concert de Noël
Samedi 7 décembre 2019 à 15h

Eglise Notre dame de la Visitation
Place du Maréchal Leclercq à Lomme Bourg
Entrée libre / Participation au frais / Vente de gâteaux



CLUB CULTUREL SORTIE LE JEUDI 12 DÉCEMBRE



Avant de rejoindre Hondschoote pour notre réception de fin d'année, nous découvrirons les Brigades de l'AA à Ouve-Wirquin. Situé dans une ancienne papeterie du 19ème siècle, cet espace musée est géré par l'association Les Brigades de l'AA.

Plus de 150 véhicules de collection y sont exposés de la fin du 19ème siècle aux années 80 : automobiles, motos, scooters, vélos. Ces véhicules participent également à des tournages de films comme les petits meurtres d'Agatha Christie sur France 2.

Retour à Hondschoote pour notre réception de fin d'année autour d'une table festive et conviviale.

Contact Francis MARIE : 03-20-09-24-84

MARCHÉ DE NOËL HAPPY SÉNIOR 2019

Pour la deuxième année consécutive, la résidence Happy Senior organise son marché de Noël qui aura lieu

Mercredi 11 décembre 2019
de 14h à 17h

De nombreux et divers exposants seront présents afin que chacun puisse trouver son bonheur : vêtements, sacs, créations florales, bijoux, cosmétiques....sans oublier le stand de crêpes qui saura vous régaler. Nous vous attendons nombreux à la résidence Happy senior 32 avenue N. Mandela à Capinghem.

Contact : 03-20-07-05-03

MARCHÉ DE NOËL D'HUMANICITÉ

Mardi 17 décembre 14h30 à 18h

Accueil Marthe et Marie
1 place Erasme de Rotterdam à Lomme

- Goûter de Noël offert
- Vente d'objets faits main
- Lecture de contes de Noël 15h et 16h
- Ateliers d'origami et de pâte fimo
- Initiation à l'handidanse
- Chants de Noël avec l'école de musique de Lomme à 17h30 et d'autres activités surprises

Contact :
Julie FRANÇOIS - Médiatrice Citéo
06-32-87-00-34



CONCERT DU NOUVEL AN

L'Union musicale d'Haubourdin
Interprétera des extraits de musiques de films

Samedi 11 janvier 2020 à 20h30
Salle Robert Gesquière Rue d'Ennetières
Ouverture des portes à 20h - Places limitées.

Tarif - Adulte : 7€ / Moins de 18 ans et étudiants : 3€

Réservation et chèque à l'ordre du Trésor public
à déposer en mairie au plus tard 6 janvier 2020

VIE LOCALE ET ASSOCIATIONS

ASC FOOTBALL / RÉSULTATS ET MATCHS PROCHAINS

Marcq-en-Baroeul As - 0 / 2 - As Capinghem (Coupe)
Wavrin Don JS - 1 / 4 - As Capinghem
La Chapelle FC - 2 / 0 - As Capinghem
Us Estaires - 1 / 0 - As Capinghem
As Capinghem - 4 / 2 - Fleurbaix



Prochaines rencontres Le 1er décembre : Radinghem - As Capinghem / Le 8 décembre : As Capinghem - Wavrin Don JS
Le 15 décembre : As Capinghem - La Chapelle d'Armentières
Contact Jonathan BAILLEUL : 06-87-54-36-47 - Email : jobailleul@yahoo.fr

SERVICE PERISCOLAIRE

CENTRE DE LOISIRS DES VACANCES DE LA TOUSSAINT / ANIMAUX DE LA JUNGLE À L'HONNEUR



Le centre de loisirs de la Toussaint ouvert du 21 au 25 octobre a fait carton plein. Le thème des animaux de la jungle a été le fil rouge de cette semaine avec au programme des activités manuelles notamment de décoration de salle mais également une sortie au Zoo de Lille et une journée exceptionnelle.

Une journée exceptionnelle, durant ces vacances, qui a été riche en belles surprises. En effet, le matin, avec l'aide de l'équipe de restauration, les enfants ont préparé à la cantine, leur goûter de fête d'halloween de l'après-midi avec la réalisation de Pop Tarts fantômes.

L'après-midi, jeux tournants avec leurs animateurs et réalisation de maquillages d'animaux hauts en couleurs. Bonbons et gâteaux sont venus clôturer cette belle journée lors d'un goûter bien réussi.

Les enfants ont pu venir également déguisés vendredi en animal de leur choix, un petit défilé des animaux a été réalisé pour cette occasion dans le centre.

Une semaine bien remplie et qui a ravi petits et grands !



SPECTACLE DE NOËL / SAMEDI 21 DÉCEMBRE 2019 DE 14H À 16H



Au programme cette année - Avent Noël - un spectacle tout en chansons. Depuis des années, Benoît - Le facteur de Noël - ramasse le courrier des enfants et le confie au Père Noël qui, pour le remercier, a missionné Séraphine et Séraphin en vue de préparer quelques surprises quand Benoît rentrera chez lui... Attendre le 25 décembre n'aura jamais été aussi agréable.

Juste après le spectacle, destiné aux enfants de Capinghem et aux enfants scolarisés à l'école Lucie Aubrac, l'équipe d'animation proposera un goûter. Les parents viendront chercher leurs enfants à partir de 16h.

L'inscription obligatoire jusqu'au 16 décembre sur le site Internet : <https://capinghem.fr> ou au service périscolaire à l'Espace Arc-en-ciel, rue d'Ennetières Tél : 03-20-10-83-55 / Email : periscolaire@ville-capinghem.fr

INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRE / PÉRIODE JANVIER-FÉVRIER 2020

Les inscriptions périscolaires (cantine, garderie, étude dirigée...) pour la période janvier-février 2020 débiteront à partir du 20 décembre 2019 sur le portail Enfance, à l'adresse : <https://capinghem.fr/enfance>

DOSSIER DU MOIS : TAILLE ET ELAGAGE



L'automne est là et s'est installé laissant peu à peu le froid arrivé, les arbres rougissent, laissant leurs feuilles tomber peu à peu, en grand silence, rappelant à nos propriétaires riverains leurs obligations d'entretien, de taille et d'égavage de leurs arbres et haies.

Articles de loi du code civil sur l'obligation de taille et d'égavage par les propriétaires riverains

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

Respecter les distances minimales Article 671 du code civil

Les distances à respecter sont les suivantes :

Pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative

Pour les plantations de moins de 2 mètres : distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative

La distance se calcule du milieu du tronc, de l'autre côté c'est la limite séparative qui sert de point de mesure. Si les terrains sont à des niveaux différents, les hauteurs des plantations sont mesurées par rapport au niveau du terrain où elles sont plantées.

Responsabilités du propriétaire des végétaux Article 672 du Code civil et Loi du 20 août 1881 - J.O. du 26 août 1881

Lorsque le voisin ne respecte pas les règles de distance, il peut être contraint par le tribunal soit d'élaguer les arbres à la hauteur légale, soit de les arracher. Vous ne pouvez plus exiger l'arrachage de l'arbre si ce dernier a dépassé la hauteur légale ou préconisée par les usages locaux depuis plus de 30 ans. Le point de départ de ce délai est la date où l'arbre en grandissant a dépassé la hauteur prescrite.

Entretien des plantations Article 673 du Code civil / Loi du 20 août 1881 J.O. du 26 août 1881 / Loi du 12 février 1921 J.O. du 15 février 1921

Tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin. Le voisin n'a pas le droit d'élaguer les branches lui-même. Il a en revanche, la faculté d'exiger que cet élagage soit effectué même si le dépassement des branches a été toléré pendant plus de trente ans. Vous pouvez exiger cet élagage, même si cette opération risque de faire mourir l'arbre. Contrairement aux branches, vous avez le droit de couper les racines des arbres voisins qui empiètent sur votre terrain. En cas de dommages subis par votre fonds, votre voisin peut être tenu pour responsable. Si ce sont les branches d'un arbre fruitier qui avancent sur la propriété contiguë, votre voisin n'est pas autorisé à cueillir les fruits, mais s'ils tombent par terre, il peut les ramasser.



Vos plantations empiètent sur le domaine public

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique. Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

Au-dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet. Chaque préfet peut dans son département, prendre par arrêté des dispositions de lutte contre les incendies. Il peut aussi prendre des dispositions imposant aux propriétaires un débroussaillage aux abords de leur propriété.

Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'égavage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987)

Les travaux d'égavage peuvent être reportés à une date ultérieure pour être effectués durant une période propice pour les végétaux. (Cour de cassation de Paris, 27 septembre 1989).



INFORMATIONS LOCALES

PLACE-Ô-MARCHÉ / OUVERTURE DÉBUT 2020



Place-Ô-Marché, située 2 rue de l'église, sera votre nouvelle halle alimentaire aux produits frais regroupant des commerçants artisans indépendants dans les métiers de bouche. Boucher-Primeur-Boulangier-Caviste vous accueillent déjà depuis le 26 novembre et le Fromager depuis le 3 décembre, quant au Restaurant, l'ouverture est prévue début 2020.

Les horaires d'ouverture seront du mardi au samedi de 8h30 à 19h30 (*) et le dimanche de 8h30 à 12h30. Fermé le lundi. (* boulangerie et primeur ouverts dès 6h30)

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.



INTERRUPTION DE LA DISTRIBUTION DE COMPOST

Depuis novembre 2019 et jusqu'à la fin du premier semestre 2020, la Métropole européenne de Lille ne mettra plus à disposition du compost aux ménages.

En effet, des travaux de réhabilitation des tunnels de compostage sont engagés au centre de valorisation organique.

Bien entendu, dès la fin des travaux, vous serez informé de la reprise du dispositif de distribution.



QUARTIER HUMANITÉ / OPÉRATION NETTOYAGE



La commune de Capinghem en partenariat avec la ville de Lomme, l'association Vivre ensemble à Humanité et Citéo se mobilisent pour organiser les

Opérations Nettoyage
Au quartier Humanité

Les jeudis



- 12 décembre 2019
- 16 janvier 2020
- 20 février 2020
- 19 mars 2020
- 23 avril 2020
- 28 mai 2020
- 25 juin 2020



Pour y participer, rendez vous le à 10 heures place Erasme de Rotterdam. Le matériel nécessaire (pinces, gants,...) sera mis à votre disposition pour accomplir une réelle action propreté bonne pour l'environnement des résidents.

Venez nombreux, pour accomplir ce geste citoyen.





Mesdames GRUSON, LE DORE, SIMON, VILCOT ainsi que Mme HARMANT vous accueillent à la bibliothèque située juste derrière la mairie et apportent des conseils aux grands comme aux petits.

Comme chaque année la rentrée demeure le rendez vous privilégié pour proposer aux adhérents les nouveautés littéraires. En effet, en plus du large choix déjà disponible parmi plus de 4500 ouvrages disponibles, il est proposé des ouvrages qui, nous en sommes certaines, répondront à vos attentes.

- Catherine PANCOL : Bed bug
- Paulo COELHO : La voie de l'archer
- Antoine LEIRIS : La vie après
- Cécile COULON : Une bête au paradis
- Danielle STEEL : Plus que parfait
- Mary HIGGINS CLARK : En secret
- Jean-Paul MALAVAL : Rue de la fontaine bleue
- David FOENKINOS : Deux sœurs
- Victoria MAS : Le bal des folles
- James PATTERSON : 17ème suspect
- Harlan COBEN : Ne t'enfuis pas
- Mickael CONNELLY : Une vérité à deux visages
- Christian SIGNOL : Même les arbres s'en souviennent
- Jean-Paul DUBOIS : Tous les hommes n'habitent pas le monde de la même façon (prix Goncourt 2019)



Bandes dessinées

- Les profs / Toto / Marsupilami / Lucky Luke / Schtroumpfs / Ducobu / Gaston / Léonard

Par ailleurs, il faut savoir que pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, les livres choisis peuvent être déposé à domicile.

Enfin, la cotisation demeure toujours à 20€ par an et par famille.

La rentrée 2019/2020 est l'occasion de s'inscrire ou de renouveler son inscription.

La bibliothèque est ouverte - Lundi : 17h à 19h / Mercredi : 15h à 17h / Samedi : 11h à 12h

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE UNE NOUVELLE AIDE POUR FAVORISER L'ACCÈS À VOS SOINS MÉDICAUX

Grâce à la Complémentaire santé solidaire vous n'avez pas de frais pour vos soins chez le médecin, à l'hôpital et en pharmacie . Vous ne payez pas non plus vos lunettes, vos prothèses dentaires et/ou auditives.

En fonction de vos ressources, elle peut vous être attribuée gratuitement ou moyennant une participation financière n'excédant pas 1€/jour

Pour savoir si vous pouvez en bénéficier répondez aux questions du simulateur en ligne sur ameli.fr ou sur mesdroitssociaux.gouv.fr. Prenez rendez-vous avec un conseiller de votre CPAM tél : 0-800-971-391 (service et appel gratuits).

Contactez votre CPAM : 36 46 (0,06 €/min + prix appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 . Messagerie de votre compte ameli sur www.ameli.fr





**Agenda des travaux en cours et à venir sur la commune.
La période d'intervention ne constitue pas la durée des travaux**

Date	Période d'intervention	Objet des travaux	Adresse concernée	Société	Mesures prises
A partir du 02-12	1 mois	Création de branchement eau	23 rue de l'église	TNRV	Stationnement interdit. Circulation alternée par feux tricolores. Chaussée rétrécie au droit du chantier.
A partir de 18-11	3 semaines	Réalisation pose d'armoire FTTH	28 rue de l'église	Sade Télécom	Chaussée rétrécie. Stationnement interdit et circulation alternée par feux tricolores au droit du chantier aux VL et PL
A partir de 18-11	1 mois	Branchement neuf gaz	9 rue des Sarcelles	Ramery	Chaussée rétrécie. Stationnement et dépassement interdits aux VL et PL. Vitesse limitée à 30 km/h
Du 12-11 au 12-12		Réalisation pose d'armoire FTTH	82 rue Poincaré	Sade Télécom	Chaussée rétrécie. Stationnement interdit et circulation alternée par feux tricolores au droit du chantier aux VL et PL
A partir du 02-09	3 mois	Réfection suite à un affaissement enrobé de chaussée	171 rue Poincaré	EMJ	Circulation alternée par feux tricolores. Stationnement et dépassement interdits. Vitesse limitée à 30km/h au droit du chantier
A partir du 02-09	3 mois	Travaux de bordure	Avenue des Faisans	EMJ	Circulation alternée par feux tricolores. Stationnement et dépassement interdits. Vitesse limitée à 30km/h au droit du chantier
Du 01-03 au 31-12	10 mois	Aiguillage et tirage de la fibre	Toutes les rues de la commune	Fibre Action	Stationnement interdit au droit du chantier lors des interventions
Du 01-03 au 31-12	10 mois	Aiguillage et tirage de la fibre	Toutes les rues de la commune	Eiffage Energie	Stationnement interdit au droit du chantier lors des interventions
Du 01-03 au 31-12	10 mois	Aiguillage et tirage de la fibre	Toutes les rues de la commune	Byon Fiber	Stationnement interdit au droit du chantier lors des interventions
Du 01-03 au 31-12	10 mois	Aiguillage et tirage de la fibre	Toutes les rues de la commune	BK Fibres	Stationnement interdit au droit du chantier lors des interventions

DATES À RETENIR / AGENDA

Décembre 2019

Samedi 7

Inauguration à 10h30 de la Boîte à livres à Humanité Espace communal
Goûter des seniors à 14h30 salle Robert Gesquière

Jedi 12

Opération Nettoyage à Humanité à 10h place Erasme de Rotterdam
Club culturel - Sortie à Hondschoote

Samedi 14

Remise chocolats et colis aux seniors de 9h à 12h à la mairie

Samedi 21

Fête de Noël de 14h à 16h salle Robert Gesquière

Mardi 24

Messe de minuit à l'église Saint Vaast

Janvier 2020

Samedi 11

Concert du nouvel an à 20h30 salle Robert Gesquière

Jedi 16

Opération Nettoyage à Humanité à 10h place Erasme de Rotterdam

Samedi 18

Cérémonie des vœux de M. le Maire à 19h salle Robert Gesquière

Février 2020

Jedi 20

Opération Nettoyage à Humanité à 10h place Erasme de Rotterdam

ETAT CIVIL 2019

Naissances

ELAARRASSI Hanna le 19/10
BENESSALAH CLICQ Ayna le 20/10
DUMONT Thomas le 25/10
NGUESSONO Surprise le 29/10
DEFER Anna le 31/10

Décès

CORTES Alain le 09/10
CARON Francis le 22/10
DELVALLE Régis le 22/10
BOULOGNE Michel le 31/10
DECOONINCK née ANTOINE Annie le 05/11
NAVET Jacques le 21/11

L'écho : Décembre 2019
Directeur de publication : Christian MATHON
Réalisation : Marie Claude FICHELLE
Conception : Denis DESCAMPS